La Cour des comptes presse le gouvernement d'accélérer le Logement d'abord

08/01/2021 à 19h20



C'est un rappel utile à la réalité. Dans un référé rendu public le 7 janvier, la Cour des comptes, dressant le bilan à mi-parcours du plan quinquennal du Logement d'abord, outil phare du gouvernement pour diminuer le nombre de sans-abri, déplore *« des résultats globalement en deçà des attentes »*, et presse le gouvernement d'*« en accroître l'efficacité »*.

Inventée aux États-Unis et au Canada, et expérimentée en France depuis 2009, l'idée du Logement d'abord consiste à partir du principe que pour réinsérer durablement un sans-abri, il vaut mieux le faire accéder tout de suite à un logement stable plutôt que de le prendre en charge dans des hébergements d'urgence à répétition. Une évaluation de l'expérimentation française a ainsi *« mis en évidence un coût annuel évité de 16 000 € par bénéficiaire »*.

Nombre de places insuffisant

En 2017, Emmanuel Macron a décidé de le déployer au niveau national, notamment dans 23 territoires, où ce déploiement se fait de façon accélérée. Pour cela, un plan quinquennal vise à produire 40 000 logements très sociaux (PLAI) par an, et à

créer pendant le quinquennat 10 000 places en pension de famille, et 40 000 places d'intermédiation locative, qui permet à un propriétaire de louer à un ménage précaire en passant par une association.

La Cour des comptes rappelle que le nombre de sans-domicile a *« plus que doublé »* depuis 2012, reprenant l'estimation de 300 000 sans-domicile, proposée par la Fondation Abbé Pierre. *« L'accroissement annuel en flux du nombre de personnes sans domicile serait actuellement de l'ordre de 30 000 »,* poursuit même la Cour, alors que, depuis 2012, le nombre de places en hébergement d'urgence augmente chaque année de 9 %, pour atteindre 260 000 places au total (y compris les places dédiées aux migrants), et une enveloppe globale de 4 milliards d'euros en 2019.

www.la-croix.com